

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Nombre de conseillers**En exercice : 23****Présents : 16****Votants : 21****Date de convocation****30 novembre 2022****Séance du 6 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Thierry
LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu
SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond
MAZZOLENI, Monsieur Vincent BLACHERE à Madame Nathalie PONCE-
GASSIER, Monsieur Swen BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Thierry LATIL, Madame Mirjam
REINHARD à Madame Monique HOURS.

Absents :

Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Françoise MARQUE.

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre LUCAS

OBJET : Subvention du budget Commune au budget annexe Centre Social pour 2022**Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

Vu le vote du budget primitif 2022 du Centre Social en date du 24 mars 2022, équilibré par une subvention communale de 351 788,88 € ;

Considérant qu'au vu des dépenses et recettes réalisées à ce jour, il convient d'allouer une subvention d'équilibre de 351 000 € du budget principal de la commune au budget annexe du Centre Social, somme qui correspond au déficit 2022 constaté à ce jour.

Considérant qu'au vu du compte administratif 2022, dans lequel sera constaté le résultat de l'exercice, un reliquat de subvention sera éventuellement versé en cas de déficit plus important.

Le rapporteur précise à l'assemblée que la subvention versée en 2021 s'élevait à 371 735 €. La diminution de la subvention pour 2022 a été obtenue grâce à la signature d'un nouveau contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-de-Haute-Provence ainsi qu'à la création et la mise en place de la branche parentalité, à compter du 1^{er} janvier 2021. Cette diminution est également due à une optimisation des recettes relative à une fréquentation croissante des structures ainsi qu'une maîtrise constante des charges d'exploitation.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de verser au budget annexe du Centre Social une subvention du budget principal d'un montant de 351 000 €,

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657363 du budget primitif 2022 de la commune, et la recette correspondante à l'article 74741 du budget primitif 2022 du Centre Social.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 6 décembre 2022

Signé,
Le - **6 DEC. 2022**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le - **7 DEC. 2022**

Le Maire,



A large, stylized signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke crossing it.

Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,



A signature in black ink, appearing as a series of connected loops and horizontal strokes.

Pierre LUCAS